



FICHE DE SUIVI : AVANCEMENT A LA HORS CLASSE CERTIFIÉS – PLP – EPS – CPE Campagne 2015

Cette fiche nous permettra de suivre votre dossier d'avancement à la hors classe et de vous informer le plus rapidement possible des résultats de la CAPA chargée d'étudier votre dossier.

SE-UNSA : Syndiqué(e) Non-syndiqué(e) Adhésion jointe

NOM : _____ NOM de jeune fille : _____

Prénom : _____ Date de naissance : ____/____/____

Adresse: _____

Code Postal : _____ Ville: _____

Courriel: _____ Tél: _____

Établissement d'affectation : _____

Discipline enseignée : _____

Echelon actuel : _____ - depuis le : ____/____/____ (date du dernier changement d'échelon)

- obtenu au : Grand Choix Choix Ancienneté

Notation (100 points) ne rien inscrire dans les cases grisées

Note pédagogique (au 31 août 2014) : _____ Date de la note ____/____/____

Note administrative (au 31 août 2014) : _____

Note globale (au 31 août 2014) : _____ (pour les CPE note administrative x 5)

vos pts correctif

Points

Points

Parcours de carrière (50 points max) ne rien inscrire dans les cases grisées

Passage au 11ème échelon au Choix ou au Grand Choix (50 points)

Passage 11ème échelon à l'Ancienneté : si cumul 2 avis "exceptionnel", 2 avis "fort" ou 1 de chaque (50 points)

Passage au 10ème échelon au Choix ou au Grand Choix (10 points)

Éléments de G.R.H. Académiques ne rien inscrire dans les cases grisées

- Fonction spécifique de chef de travaux (bonif. 5 points sauf en cas d'obtention d'un avis "implication" et/ou "engagement et efficacité" faibles) : Certifiés / PLP uniquement
- Affectation actuelle en établissements REP+ (pas de bonif. si obtention d'un avis "implication" et/ou "engagement et efficacité" faibles) – BONIFS NON CUMULABLES ENTRE ELLES
Certifiés -> 5 pts -1^{ère} et 2^{ème} année / 10 pts-3^{ème} et 4^{ème} année / 15 pts-à partir de la 5^{ème} année
EPS / PLP / CPE -> 10 pts-1^{ère} et 2^{ème} année / 15 pts-à partir de la 3^{ème} année
- Affectation actuelle en établissements ancienne nomenclature (ECLAIR et politique de la ville) ou affectation en SEGPA et EREA (pas de bonif. si obtention d'un avis "implication" et/ou "engagement et efficacité" faibles) – BONIFS NON CUMULABLES ENTRE ELLES
Certifiés -> 5 pts-4 premières années / 10 pts-à partir de la 5^{ème} année
EPS / PLP / CPE -> 5 pts-2 premières années / 10 pts-à partir de la 3^{ème} année
- Affectation ancienne en établissements sensibles (ZEP / ECLAIR / zone violence...): bonif. 5 points sous réserve de justification de cette affectation avant le 05/05/2015 et non cumulable avec la bonification pour affectation actuelle.

Valeur et investissement professionnels (50 points max) ne rien inscrire dans les cases grisées

Les avis seront donnés, d'une part et d'autre part :

par le chef d'établissement (implication)	Vos Points	Correctif	par le corps d'inspection (engagement et efficacité)	Vos Points	Correctif
- avis exceptionnel (25 points)			- avis exceptionnel (25 points)		
- avis fort (15 points)			- avis fort (15 points)		
- avis satisfaisant (10 points)			- avis satisfaisant (10 points)		
- avis faible (0 points)			- avis faible (0 points)		
TOTAL					

adresse postale : SE-UNSA Toulouse - 19, Bvd Silvio Trentin - 31200 TOULOUSE / mail : ac-toulouse@se-unsa.org

J'accepte de fournir au S.E.-UNSA les informations nécessaires au suivi de mon dossier de promotion. Je demande au S.E.-UNSA de me fournir les informations administratives et corporatives concernant gestion et le déroulement de ma carrière auxquelles il a accès notamment à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au Syndicat des Enseignants, 209, bd St Germain - 75007 PARIS.

Date

Signature